

15ème législature

Question N° : 30434	De M. Jean-Jacques Gaultier (Les Républicains - Vosges)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse > Autosuffisance nationale en médicaments dérivés du sang	Analyse > Autosuffisance nationale en médicaments dérivés du sang.
Question publiée au JO le : 16/06/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 29/09/2020 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la nécessité d'obtenir l'autosuffisance nationale en médicaments dérivés du sang. En effet, la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus sévissant dans le pays a révélé de nombreuses fragilités au sein du système de santé et, notamment, la faiblesse de la production nationale en lien avec la dépendance au marché international concernant l'approvisionnement en médicaments et en équipements médicaux. Aussi, il est impératif que des fonds publics soient débloqués pour reprendre les travaux de construction de l'usine LFB d'Arras afin qu'elle puisse, dès 2023, permettre à la France d'être autosuffisante en matière de production de médicaments dérivés du sang. Il souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement concernant la construction de l'usine de production LFB d'Arras.